

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE SPÉCIALE**  
**LE MARDI 14 SEPTEMBRE 2021 – 19 H**

---

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Saint-Pie, tenue le mardi, 14 septembre 2021 à 19 h, à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre à Saint-Pie.

**Sont présents :**

Le maire et président d'assemblée, Monsieur Mario St-Pierre;  
Mesdames les conseillères, Sylvie Guévin et Geneviève Hébert;  
Messieurs les conseillers, Pierre Blais, Luc Darsigny, Walter Hofer et Jean Pinard.

**Également présentes :** La directrice générale, Madame Dominique St-Pierre et la greffière, Madame Annick Lafontaine.

---

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Signification de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Règlement d'emprunt numéro 249 – modification par résolution
5. Résolution d'engagement de modification du règlement numéro 51
6. Congrès ATPIQ – préventionniste - autorisation
7. Période de questions et levée de la séance

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire ouvre la séance en invitant les personnes présentes à se recueillir quelques instants.

---

**2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

La greffière confirme qu'un avis de convocation a été dûment acheminé à chacun des membres du conseil municipal conformément aux dispositions de la loi.

---

20-09-2021 **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Geneviève Hébert, appuyé par Pierre Blais et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance spéciale du 14 septembre 2021 soit adopté avec l'ajout du point suivant :

7. Certificat de localisation pour le 70, avenue Saint-François – octroi du mandat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

21-09-2021 **4. RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 249 – MODIFICATION PAR RÉSOLUTION**

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté lors de sa séance ordinaire tenue le 4 mai 2021 le règlement numéro 249 décrétant une dépense et un emprunt de 377 800 \$ pour des travaux de remplacement et ou de construction des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de fondation

de la chaussée, de réfection du pavage et des bordures sur les rues Charron et Martin;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier ledit règlement;

Il est proposé par Walter Hofer, appuyé par Pierre Blais et résolu :

QUE le règlement numéro 249 soit modifié de la façon suivante :

- Le titre du règlement numéro 249 est remplacé par le suivant : « Règlement numéro 249 décrétant des dépenses de 504 800 \$ et un emprunt de 377 800 \$ pour des travaux de remplacement et de construction des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de fondation de la chaussée, de réfection du pavage et des bordures sur les rues Charron et Martin »;
- L'article 2 est modifié en remplaçant la date de l'estimation détaillée pour le 13 septembre 2021;
- Le montant que le conseil est autorisé à dépenser indiqué à l'article 3 est modifié pour une somme de 504 800 \$;
- L'ajout à la fin de l'article 4, du texte suivant : « et d'affecter le fonds général d'un montant de 127 000 \$ ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

22-09-2021 **5. RÉSOLUTION D'ENGAGEMENT DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 51**

CONSIDÉRANT les recommandations du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier notre règlement numéro 51 pour se conformer à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par Jean Pinard, appuyé par Luc Darsigny et résolu :

QUE le conseil s'engage à débiter le processus de modification du règlement numéro 51.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

23-09-2021 **6. CONGRÈS ATPIQ - PRÉVENTIONNISTE - AUTORISATION**

Il est proposé par Sylvie Guévin, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

D'autoriser l'inscription pour le congrès énoncé ci-dessous et de rembourser tous les frais afférents du participant :

- ATPIQ – préventionniste – du 14 au 15 octobre 2021 - 250 \$ + taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

24-09-2021 **7. CERTIFICAT DE LOCALISATION POUR LE 70, AVENUE SAINT-FRANÇOIS – OCTROI DU MANDAT**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 25-07-2021 qui autorise la signature des documents nécessaires à la conclusion de la vente de l'immeuble du 70, avenue Saint-François au Centre de la famille St-Pie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour le certificat de localisation existant, celui-ci n'étant plus conforme;

CONSIDÉRANT la soumission de Monsieur Bruno Ravenelle, arpenteur-géomètre;

En conséquence, il est proposé par Luc Darsigny, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

QUE le conseil octroie le mandat de préparer la mise à jour du certificat de localisation pour le 70, avenue Saint-François à Monsieur Bruno Ravenelle, arpenteur géomètre, pour un montant de 900 \$, plus taxes, selon la soumission reçue le 10 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

25-09-2021 **8. PÉRIODE DE QUESTIONS ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT qu'aucune question n'est posée et que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, il est proposé par Jean Pinard, appuyé par Pierre Blais et résolu :

QUE la séance soit levée à 19 h 34.

Adoptée à l'unanimité des conseillers